



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE E5 PROJET

Option : Gestion et protection de la nature

Durée : 210 minutes

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

Le sujet comporte **9** pages

SUJET

Un CONTRAT de rivière pour lutter contre la dégradation de l'ORAIN

Sur l'Orain, affluent d'environ 40 km, rive gauche du cours d'eau le Doubs (**document 1**), un contrat de rivière a été signé le 27/09/2011.

Le bassin versant de l'Orain, d'environ 239 km², s'étend sur 36 communes du département du Jura. Ce territoire, majoritairement en plaine de Bresse, est bordé à l'Est par les premiers contreforts jurassiens et le Revermont.

L'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs (EPTB Saône – Doubs) est un Syndicat Mixte du bassin hydrographique de la Saône dans lequel se situe l'Orain. Il a vocation à définir et à impulser des projets et des programmes d'aménagement et de gestion, dans les domaines des inondations, des milieux aquatiques, de la biodiversité et de la ressource en eau, et de garantir leur cohérence. A l'origine de l'élaboration du contrat de rivière Orain, il coordonne aujourd'hui sa mise en place.

Chargé(e) d'études du contrat de rivière Orain à l'EPTB Saône - Doubs, vous avez en charge sa mise en œuvre et son suivi.

PARTIE 1 (12 points)

Question 1 (3 points)

Présenter le contexte territorial et les bases juridiques qui ont abouti à l'élaboration du contrat de rivière.

Question 2 (2 points)

Identifier et expliquer les principaux enjeux du bassin versant de l'Orain.

Une démarche de gestion concertée a été nécessaire pour aboutir à la mise en place d'un contrat de rivière comme celui de l'Orain.

Question 3 (3 points)

Identifier les principaux acteurs concernés, préciser leur statut et leur rôle.

Question 4 (4 points)

Présenter et expliquer les principales étapes de la démarche de gestion concertée mise en oeuvre.

PARTIE 2 (8 points)

Le programme d'action prévoit différents volets d'intervention dont la restauration-entretien des milieux - volet B1 du programme d'action (cf **document 5**).

Dans le cadre de votre travail, on vous confie la restauration des milieux aquatiques.
Vous devez concevoir une fiche action synthétique présentant, en particulier :

- le(s) problème(s) identifié(s),
- les objectifs et pistes d'actions,
- les pistes de financements du projet,
- les indicateurs pour l'évaluation.

Liste des documents

Document 1 :

Localisation géographique du bassin versant de l'Orain.

Source : Contrat de rivière bassin versant Orain Dossier définitif de candidature tome I : Etat des lieux 02/2011, EPTB Saône – Doubs, page 10 <http://cccg.tv/environnement/contrat-riviere-orain.html>

Document 2 :

Tableau de répartition de l'occupation du sol sur le bassin de l'Orain.

Source : Contrat de rivière bassin versant Orain Dossier définitif de candidature tome I : Etat des lieux 02/2011, EPTB Saône – Doubs, page 12 <http://cccg.tv/environnement/contrat-riviere-orain.html>

Document 3 :

Un contrat de rivière

Source : <http://www.ville-poligny.fr/actus.php?actu=298>

Document 4 :

Qualité globale de l'Orain et de ses affluents.

Source : Contrat de rivière bassin versant Orain Dossier définitif de candidature tome I : Etat des lieux 02/2011, EPTB Saône – Doubs, page 52 et 59 <http://cccg.tv/environnement/contrat-riviere-orain.html>

Document 5 :

Organisation du programme d'actions

Source : programme d'action du Contrat de rivière Orain 2012, EPTB Saône – Doubs, page 4pivière Orain 2012, EPTB Saône – Doubs, page 3 <http://cccg.tv/environnement/contrat-riviere-orain.html>

Document 6 :

Carte de Zonage Natura 2000 de l'Orain :

Source : contrat de rivière Orain dossier définitif Tome 1, 02/2011

Document 7 :

Instance de suivi du contrat

Source : Document contractuel du Contrat de rivière Orain 2012, EPTB Saône – Doubs, page 16

DOCUMENT 1

Localisation géographique du bassin versant de l'Orain

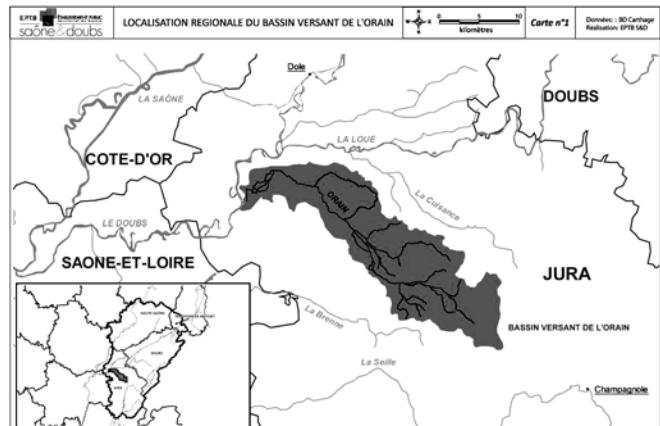
Source : *Contrat de rivière bassin versant Orain - Dossier définitif de candidature tome I : Etat des lieux 02/2011, EPTB Saône – Doubs, page 10* <http://cccg.tv/environnement/contrat-riviere-orain.htm>

Le bassin de l'Orain, d'une superficie de 239 km², est entièrement compris dans le département du Jura. L'Orain est un affluent rive gauche du Doubs (carte 1).

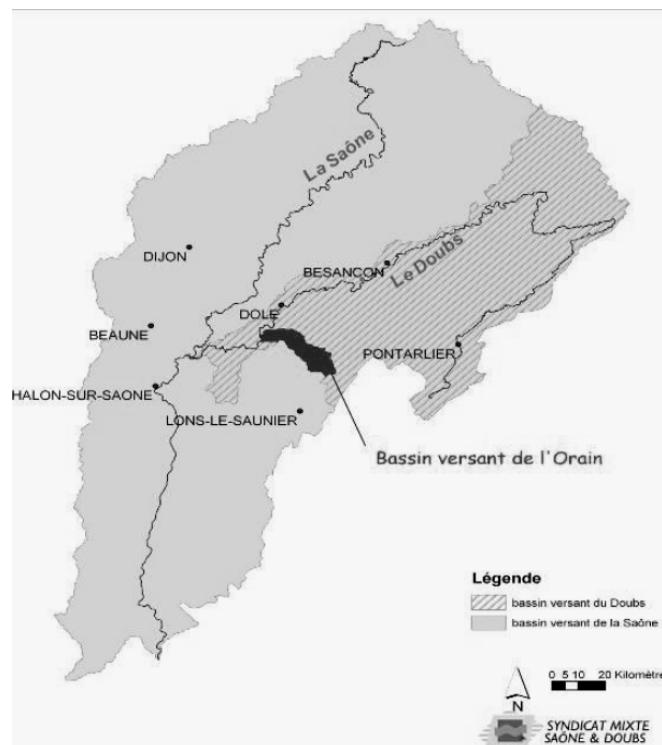
Affluent rive gauche du Doubs, l'Orain prend naissance au Sud-Est de la commune de Poligny. Son territoire, concernant majoritairement la plaine de Bresse, est bordé à l'Est par les premiers contreforts Jurassiens et le Revermont.

La démarche entreprise sur ce bassin versant s'inscrit dans une logique régionale de programmes concertés :

- au nord, le bassin versant de la Loue, avec un Contrat de Rivière en cours de réalisation (2004-2011),
- au sud, le bassin versant de la Seille, avec un second Contrat de Rivière en cours d'élaboration,
- à l'ouest et au nord, la vallée du Doubs, sur laquelle un programme de restauration est actuellement en cours de définition (2009-2011).



Carte 1 : Localisation du bassin versant de l'Orain
Source : *contrat de rivière Orain dossier définitif Tome 1, 02/2011*



Carte 2 : situation de l'Orain dans le bassin de la Saône

DOCUMENT 2

Tableau de répartition de l'occupation du sol sur le bassin de l'Orain

Source : Contrat de rivière bassin versant Orain - Dossier définitif de candidature tome I : Etat des lieux 02/2011, EPTB Saône – Doubs, page 12 <http://cccg.tv/environnement/contrat-riviere-orain.html>

	Surface en km ²	% par rapport à la surface totale
Forêts de feuillus	69.9	29.3
Prairies	62.6	26.2
Zones agricoles hétérogènes	34.7	14.5
Terres arables	32.2	13.5
Forêts de conifères	30.9	12.9
Zones urbanisées	6.5	2.7
Vignobles	1.7	0.7
Plans d'eau	0.4	0.2
Surface du BV	238.8	100.0

DOCUMENT 3

Un contrat de rivière signé et en cours d'exécution

Source : <http://www.ville-poligny.fr/actus.php?actu=298>

« Il y a quelques années, quelques investigations ont permis de montrer l'état de dégradation avancée de l'Orain » explique en préambule Eric Durand, représentant de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Saône & Doubs. D'où l'urgence de mettre en place un contrat de rivière, trouver les financements et engager les lourds travaux nécessaires.

Le bassin versant de l'Orain concerne trente six communes du Jura sur une superficie totale de deux cent quarante kilomètres carrés et pour un nombre d'habitants avoisinant les seize mille. Le linéaire de l'Orain représente quarante kilomètres de sa source - à Poligny - à sa confluence avec le Doubs du côté de Chaussin.

Des travaux ont été engagés il y a une trentaine d'années pour protéger les habitations et les terres agricoles des crues devenues trop fréquentes. Malheureusement, ils ne sont pas restés sans conséquences : enfoncement du lit de la rivière, déconnexion de la ripisylve et qualité physique altérée de l'Orain et des ses affluents. Ces méfaits, ajoutés aux pollutions domestiques, agricoles ou encore industrielles, ont entraîné la diminution de nombreuses espèces, notamment piscicoles. Pour ne rien arranger, quarante-sept barrages - ou seuils - sont localisés, empêchant la remontée des poissons ou entraînant un réchauffement des eaux.

Dès lors, un contrat de rivière s'impose. Son objectif est simple : élaborer puis mettre en oeuvre un ensemble d'actions visant à améliorer la qualité chimique, physique et biologique de l'eau et de son milieu. Cinq volets sont définis d'entrée. Il y a tout d'abord la maîtrise des pollutions. L'assainissement domestique doit progresser à travers des plans communaux ou - en cas d'assainissement non collectif - les SPANC mis en place par les communautés de communes. Les pollutions d'origine agricole ou industrielle doivent aussi fortement diminuer à travers des mises aux normes concernant l'élevage ou la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires.

Le deuxième volet concerne la restauration et l'entretien des milieux aquatiques avec la reconquête du lit majeur et la gestion du lit mineur : construction d'ouvrages de franchissement piscicole, aménagement des seuils, restauration de la ripisylve,... Arrivent ensuite la gestion des inondations (notamment dans le secteur de Chaussin) et la gestion quantitative de la ressource. Enfin, le cinquième volet concerne l'animation, la coordination et la communication.

Pour piloter et suivre ce contrat de rivière a été créé un "comité de rivière" présidé par Chantal Torck, par ailleurs élue du conseil général du Jura. Il aura à gérer un budget de 9 millions d'euros hors taxes, soit 11 174 777 € toutes taxes comprises. 52 % (4 840 874 € HT) seront consacrés à la reconquête et à la préservation de la qualité des eaux, 42 % (2 792 577 € HT) à la restauration et l'entretien des milieux aquatiques, les 6 % restant aux trois autres volets. 71 % des financements sont amenés par l'Agence de l'eau, le conseil général du Jura et le conseil régional de Franche-Comté. Les 29 % restants sont apportés par les maîtres d'ouvrages présents sur le bassin.

Les signataires du contrat de rivière Orain : Chantal Torck (présidente du comité de rivière), Philippe Fournier-Montgeux (sous-préfet), Philippe Clapé (Agence de l'Eau), Valérie Depierre (conseillère régionale), Danièle Brûlebois (conseillère générale), Jean-François Gaillard (conseiller général), Dominique Chalumeaux (chambre d'agriculture), Eric Durand (EPTB Saône & Doubs), Jean Bosc (syndicat intercommunal d'aménagement de la Basse Vallée de l'Orain), Gilbert Bulabois (syndicat intercommunal d'aménagement Orain/Grozon). Dominique Bonnet, Maire de Poligny, accueillait tous les signataires.

DOCUMENT 4

Qualité globale de l'Orain et de ses affluents

*Source : contrat de rivière bassin versant Orain – Dossier définitif de candidature tome I° : Etat des lieux 02/2011, EPTB Saône – Doubs, page 52 et 59
<http://cccg.tv/environnement/contrat-riviere-orain.html>*

L'analyse de la qualité physique de l'Orain et de ses affluents indique que, d'une manière générale, plus de 71 % du linéaire présente un habitat de qualité passable à très mauvaise.

Les 29 % restants des linéaires présentent quasiment tous une qualité moyenne (la Veuge, le Bief de Matharé, le ruisseau de Buvilly, la tête de bassin du Bief d'Ade et plus localement certains tronçons supérieurs de la Glentine, de l'Orain et du Bief salé), excepté un secteur très restreint (160 ml) localisé à l'amont du Bief Salé qui représente encore une bonne qualité physique.

L'origine des dégradations est multiple, résultant à la fois de problèmes inhérents à une défaillance en matière d'assainissement collectif, à de mauvaises pratiques agricoles et à une déstructuration physique des milieux.

En conclusion, avec seulement 0,2 % de linéaire conforme à la qualité attendue, et 28 % de linéaire de qualité moyenne, l'Orain et ses affluents montrent donc une altération particulièrement nette de l'habitat. Plus de 71 % du linéaire peut-être considéré comme en très mauvais état.

DOCUMENT 5

Organisation du programme d'actions

Source : programme d'action du Contrat de rivière Orain 2012, EPTB Saône – Doubs, page 4pivière Orain 2012, EPTB Saône – Doubs, page 3 <http://cccg.tv/environnement/contrat-riviere-orain.html>

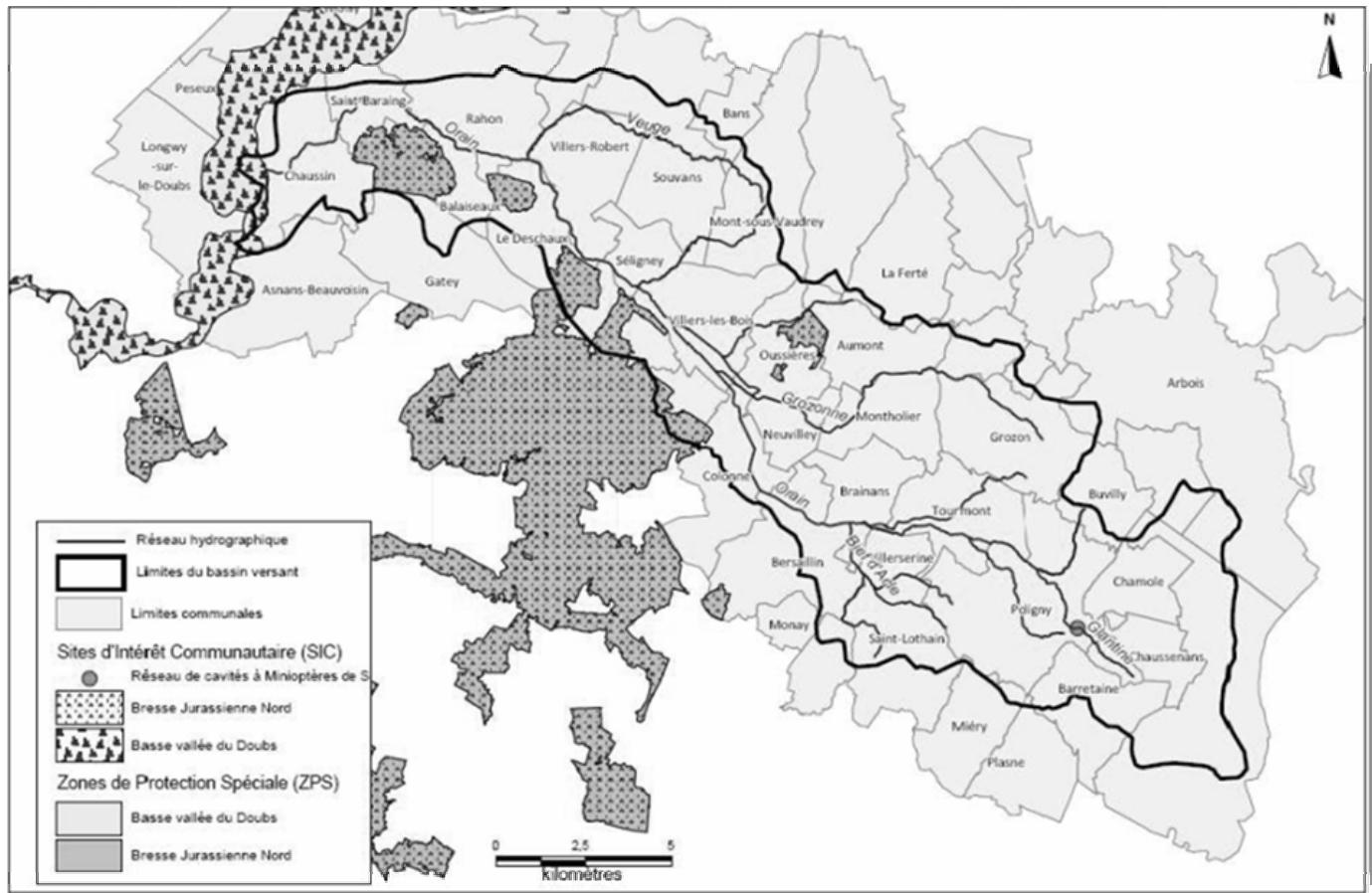
Les actions composant le programme du contrat sont réparties en cinq volets et onze thématiques présentés dans le tableau ci-dessous.

VOLET	THEME
A : MAITRISE DES POLLUTIONS	A1 : Développement de l'assainissement A2 : Maîtrise des pollutions d'origine agricole A3 : Maîtrise des pollutions d'origine industrielle A4 : Mesures complémentaires
B1 : RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES	B1A : Reconquête du lit majeur B1B : Gestion du lit mineur
B2 : GESTION DES INONDATIONS B3 : GESTION DE LA RESSOURCE	
C : ANIMATION, COMMUNICATION ET PATRIMOINE	C1 : Animation et coordination du Contrat C2 : Programme de communication C3 : Valorisation du patrimoine lié à l'eau

DOCUMENT 6

Cartographie du zonage Natura 2000 de l'Orain

Source : contrat de rivière Orain dossier définitif Tome 1, 02/2011



Sites Natura 2000 sur le bassin versant de l'Orain

Le contrat a été signé le 27 septembre 2011 pour une durée de 5 ans. Signé et en cours d'exécution

DOCUMENT 7

Instance de suivi du contrat

Source : Document contractuel du Contrat de rivière Orain 2012, EPTB Saône – Doubs, page 16

Le Comité de rivière de l'Orain a été constitué par arrêté préfectoral le 11 octobre 2007 (Arrêté préfectoral n°1493).

Il est composé de 33 membres répartis de la manière suivante :

- **Collectivités territoriales et locales : 12 membres**
- **Usagers : 10 membres**
- **Administrations et Etablissements publics : 11 membres**

Ce Comité s'est réuni pour la première fois le 24 janvier 2008, puis s'est réuni en 2009 pour suivre l'élaboration du dossier définitif du Contrat de rivière.

Le Comité de rivière est présidé par Madame Chantal TORCK, Conseillère Générale du canton de Chaussin. D'autre part, un Comité de pilotage restreint à la Présidente du Comité de Rivière, aux Présidents des Communautés de Communes et Syndicats Intercommunaux d'Aménagement et aux principaux usagers et partenaires financiers a été constitué pour se concerter sur l'état d'avancement du dossier définitif.

Par ailleurs, 3 commissions thématiques ont été constituées afin d'élaborer le programme d'actions de contrat de rivière :

- Commission A : Fonctionnalité des milieux et inondations
- Commission B : Qualité des eaux
- Commission C : Organisation territoriale, maîtrise d'ouvrage et communication

Ces différentes commissions se sont réunies à 8 reprises entre 2008 et 2010.

Le programme d'actions de Contrat de rivière de l'Orain est donc le fruit d'une concertation active entre les différents gestionnaires de l'eau sur le bassin versant.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.